

44/3^{bis} Approbation des dépenses relatives à des installations téléphoniques effectuées pour le compte de la Commune de Saint-Denis. Poste téléphonique

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver les dépenses relatives à :

- a) l'installation d'un poste supplémentaire à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis - Coût : 6 216 Frs (avenant n° 6)
- b) l'installation d'un poste téléphonique aux Camélias - Centre d'Aide Médicale (Service Aide Sociale) - Coût : 30 000 Frs
- c) l'installation d'un poste téléphonique à La Cure du Bois de Nèfles/Saint-Denis - Coût : 30 000 Frs
- d) à la Substitution du Tab. 1 + 2 par Tab. 1 + 4 au poste 0-51 de Sainte-Clotilde - Coût : 4 500 Frs
- e) l'installation d'une liaison spécialisée entre le domicile du Maire et la conciergerie de la Mairie - Coût : 15 000 Frs
- f) l'installation d'un poste téléphonique à l'école de Saint-François 4ème km Coût : 30 000 Frs
- g) l'installation d'un poste supplémentaire à l'Hôtel de Ville de Saint-Denis Coût : 5 915 Frs (avenant n° 7)
- h) au transfert du poste 17-73 - Mairie, Hôtel de Ville (concierge) - Coût : 15 000 Frs.

Je vous prie de bien vouloir agréer mes remerciements pour avoir accepté de me faire passer à la Cure du Bois de Nèfles / Saint-Denis le 18 Septembre 1967

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 1967 CHAPITRE 934 - ARTICLES 664.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.